Le sénateur Frith: Et un de mes collègues à Osgoode. Je le dis en dernier parce que c'est la moindre de ses qualités.

Le sénateur Marshall: M. Legge a écrit:

La seule condition pour avoir droit à une allocation d'ancien combattant devrait être . . .

Il parle ensuite des deux anciens combattants . . .

... d'avoir combattu dans l'armée canadienne. L'obligation de résider actuellement au Canada est une fausse restriction. La condition requise de faire la demande au Canada pourrait être surmontée de deux façons: légalement, les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger sont situées en territoire canadien et une demande faite à Canada House à Londres devrait être acceptable.

Je ne sais pas dans quelle mesure ce raisonnement est tiré par les cheveux, mais pourquoi ne le ferions-nous pas?

Le sénateur Frith: Je dirais que c'est très plausible.

Le sénateur Marshall a ensuite ajouté:

S'il n'en était pas ainsi, la solution serait de permettre à ces anciens combattants de voyager à bord des appareils des forces canadiennes qui effectuent chaque semaine des vols entre Trenton et Gatwick.

Étant donné que nous avons maintenant au Canada un ministre de la Défense nationale, Perrin Beatty, qui est à la hauteur des meilleurs ministres de la Défense nationale que nous avons connus dans le passé et que George Hees est un parfait ministre des Affaires des anciens combattants, je suis assuré que ce problème sera résolu.

Votre publicité suffira peut-être à alléger cette cruauté. Les Canadiens veulent certes que l'allocation des anciens combattants soit versée à tous les anciens combattants canadiens, quel que soit l'endroit où ils demeurent.

Honorables sénateurs, tout le monde approuve le principe, mais personne ne fait rien à cet égard.

Il y a lieu de souligner que le gouvernement canadien dégage annuellement plus de 100 000\$ afin de venir en aide aux 260 anciens combattants dont nous avons appris le triste sort, au Royaume-Uni. Cela ne représente tout de même que 16\$ par mois chacun. Cette somme, ajoutée à celle de moins de 100\$ qu'ils touchent, ne suffit cependant pas, honorables sénateurs, et plusieurs anciens combattants vivent dans la misère.

Beaucoup de ceux qui sont installés à l'étranger auraient peut-être été admissibles à une pension d'invalidité. Je connais le cas d'une veuve qui est très pauvre. Comme son mari a été prisonnier de guerre pendant deux ans et demi, il aurait eu droit au quart de la pension d'invalidité qu'il n'a d'ailleurs jamais touchée. A sa mort, sa veuve était admissible à la moitié de cette somme. Puisqu'il aurait reçu 424,40\$, cette femme aurait dû obtenir un peu plus de 200\$. Cette pension aurait été la bienvenue.

Les sénateurs ont entendu au comité le témoignage de M. Percy Mercer et de divers membres de la Légion. Ces derniers ont été étonnés d'apprendre quelle était la situation et, depuis ce temps, ils ont pris certains dossiers en main. M. Percy Mercer m'a dit ce matin qu'il nous envoyait environ 70 dossiers. Honorables sénateurs, les intéressés auraient peutêtre reçu leur pension d'invalidité, ce qui leur aurait permis de vivre confortablement. Certains étaient des officiers supérieurs et des héros de guerre. Je sais que notre pays ne voudrait pas

qu'ils vivent dans d'aussi mauvaises conditions où qu'ils soient. Nous versons des millions de dollars au titre de l'aide extérieure. Sans vouloir donner dans le mélodrame, honorables sénateurs, nous devons en faire autant pour nos anciens combattants avant qu'il ne soit trop tard.

Le Canada peut, d'un simple trait de plume, supprimer cette disposition qui dit qu'un ancien combattant doit revenir vivre au Canada pendant 365 jours pour être admissible à cette pension. Ces personnes âgées doivent venir au Canada, dépenser leur argent pour se loger et se nourrir alors qu'elles préféreraient finir leurs jours à la maison auprès de leur femme et de leur famille.

Honorables sénateurs, je vous demande de voter pour cette motion.

Des voix: Bravo!

L'honorable Henry D. Hicks: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention d'être long; cependant, comme le sait le sénateur Marshall, je suis au courant du problème.

Je suis parfaitement d'accord avec les propos qu'il a tenus et la mesure qu'il prend pour exhorter le gouvernement à reconsidérer la possibilité de modifier la loi afin d'aider facilement et de facon urgente ce groupe assez restreint d'anciens combattants canadiens qui ont servi leur pays et qui, pour diverses raisons, ont choisi de vivre à l'étranger, la majorité au Royaume-Uni. Ils sont privés des avantages qu'ils devraient avoir et il est même ridicule de penser que s'ils acceptaient de venir passer une année au Canada, ils deviendraient alors admissibles et pourraient rentrer au Royaume-Uni. Je trouve également ridicule que nous devions priver ces gens de ce que je considère comme étant leurs droits, quitte ensuite à leur dire que s'ils viennent passer une année au Canada, même s'ils n'ont aucune autre raison de le faire, ils deviendront admissibles. Ils pourraient ensuite rentrer en Angleterre, en France, en Allemagne ou ailleurs.

J'espère que si cette motion est adoptée, elle sera portée à l'attention des autorités compétentes. Je suis d'accord avec le sénateur Marshall que le titulaire actuel est vraiment l'un des meilleurs ministres des Affaires des anciens combattants que nous ayons eus au Canada. J'espère que l'on ne s'arrêtera pas seulement à l'opinion du sénateur Marshall, mais aussi à l'avis de l'ensemble du Sénat du Canada sur ce point.

• (1730)

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je serai bref. Je m'éloigne peut-être de la motion, mais je tiens à dire que beaucoup d'événements importants se produisent au Sénat vers la fin de la journée et qu'on y entend de bons discours, comme ce fut le cas aujourd'hui.

Chaque fois que je me heurte aux horreurs de la guerre, comme c'est souvent le cas au cinéma, dans les livres et dans d'autres sources d'information, je me dis que nous ne sommes pas assez généreux envers nos anciens combattants. Je suis heureux d'avoir entendu les discours des sénateurs Hicks et Marshall. Je pense que nous devrions appuyer cette motion.